

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du  
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon  
du 4 juillet 2016 à Roumoules**

**Présents :** Jean-Paul GOLE : Castellane, Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains, Eliane BARREILLE et Jean BACCI, Conseil régional PACA ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ; Jacques ESPITALIER : Quinson

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 17 mai 2016 à Moustiers Ste Marie**

**2. Information sur la sollicitation de la commune de Ste Croix de sortie du Syndicat Mixte du Parc**

Une note rappelant le contexte a été distribuée en séance et le Président a proposé un projet de courrier à adresser à la commune, qui a été validé à l'unanimité. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du comité syndical du 18 octobre prochain.

**3. Validation du contrat rivière Verdon 2016-2022**

Une présentation du nouveau contrat rivière a été faite en séance. Ce contrat d'une durée initiale de 6 ans (mi 2016 - mi 2022) comprend 159 actions et s'élève à 86 millions d'euros TTC répartis entre 43 maîtres d'ouvrages (communes, intercommunalités, Parc, ...) dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes
- Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux
- Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques
- Aller vers une gestion solidaire de la ressource
- Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre aux résultats des actions

Les membres du Bureau ont validé le contrat rivière tel que proposé et qui fera l'objet d'une présentation au prochain comité syndical pour validation finale.

**4. Convention SCP : validation de la programmation 2017 concernant l'appui à l'amélioration de l'assainissement**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société du Canal de Provence, les membres du Bureau ont validé le bilan des réalisations 2015 et acté le prévisionnel 2016.

**5. Convention tripartite entre le PNR Verdon, la Société du Canal de Provence et les porteurs de projets, relatives à la contribution de la SCP aux investissements de traitement des eaux usées**

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer une convention avec la SCP et la commune de Moustiers Sainte Marie, pour un projet de réhabilitation de station d'épuration, d'un montant prévisionnel de travaux de 806314€ HT et une participation de la SCP à hauteur de 161 263€, grâce au partenariat Parc - SCP.

**6. Célébrer les 20 ans du Parc du Verdon**

Les membres du Bureau ont échangé sur les premières pistes envisagées pour voir ce que le Parc pourrait organiser et proposer à l'occasion de ses 20 ans, en 2017.

**7. Convention de gestion 2016-2021 de la Réserve naturelle régionale de St Maurin**

Les membres du Bureau ont validé la convention avec la Région relative à la gestion de la RNR de St Maurin, intégrant auprès de la région notre rôle en tant que co-gestionnaire de la réserve (les deux autres co-gestionnaires étant le CEN PACA et la commune de la Palud sur Verdon). Les actions dédiées au Parc concernent les missions de gestion de la fréquentation, la régulation et le suivi du public ainsi que les missions de police de l'environnement.

**8. Convention avec la Chambre d'agriculture 04, l'Agence de l'eau et la DDT 04 relative à la mise à disposition d'information sur les plans d'épandage de boues de STEP sur le Plateau de Valensole**

Suite à la démarche menée avec le Conseil de développement du Parc, plusieurs actions avaient été validées dont l'amélioration de l'accès à l'information pour les riverains des épandages de boues. Les membres du Bureau ont validé cette convention qui cadre les modalités de mise à disposition des données et de leur diffusion sur le site web du Parc.

**9. Dossiers de demande de subvention**

Les membres du Bureau ont approuvé les opérations et plans de financements suivants :

- Poste de technicien rivière : 2017-2019 dans le cadre du contrat de rivière Verdon 2016-2022  
Coût total TTC pour 3 ans : 113 400 € // Agence de l'eau : 73 710 € // PNR Verdon : 39 690 €
- Poste de chargé de projet organisation GEMAPI  
Coût total TTC pour 3 ans : 140 000 € // Agence de l'eau : 91 000 € // PNR Verdon : 49 000 €

▪ **Modification du titre et plan de financement du programme de communication 2016**

Ancien plan de financement : Coût total TTC : 43 000 € // Conseil régional : 25 800 € // PNR Verdon : 17 200 €  
Nouveau plan de financement : Coût total TTC : 22 240 € // Conseil régional : 13 344 € // PNR Verdon : 8 896 €

▪ **La Région fête les Parcs 2016 : modification du titre et du plan de financement**

Ancien plan de financement : Coût total TTC : 40 000 € // Conseil régional : 40 000 €  
Nouveau plan de financement : Coût total TTC : 22 000 € // Conseil régional : 15 000 € // PNR Verdon : 5 000 € //  
Commune Trigance : 2 000 €

▪ **Poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau (volet 2).**

Coût total TTC : 32 500 € // Conseil régional (Service inventaire) : 16 250 € // Conseil régional (Service des parcs) :  
9 750 € // PNR Verdon : 6500 €

**10. Convention de partenariat avec Radio Verdon 2016-2017**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de la convention de partenariat 2016-2017 avec l'association Radio Verdon, pour un coût de 7500 €, **sous réserve** de l'obtention de financements auprès de la Région permettant de financer à 60 % cette action.

**11. Marché pour les travaux d'entretien et de restauration des berges et du lit du bas Verdon – année 2016**

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer le marché avec la Société Travaux et Environnement, sise aux Mées, pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration des berges et du lit du bas Verdon au titre de l'année 2016, sous la forme d'un marché à bons de commande, d'un montant maximum de 83 000 € HT, et d'une durée de 6 mois.

**12. Participation aux frais de TVA du GAL confluence autour du Verdon au titre de l'année 2015**

En complément de la délibération du Bureau du 22 mars 2016, après clôture des comptes de l'association, les membres du Bureau ont approuvé la prise en charge des montants complémentaires de TVA 2015 s'élevant à 12,55 € pour l'animation LEADER 2015 et 10,38 € pour la préparation de la candidature 2014-2020.

**13. Adhésion et convention avec le Réseau Régional des Espaces Naturels PACA – année 2016**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion du PNR Verdon au Réseau Régional des Espaces Naturels PACA au titre de 2016, pour un coût d'adhésion de 1000 €.

**14. Frais de déplacement de Mme Arlette RUIZ**

Les membres du Bureau ont décidé de rembourser Mme Arlette RUIZ de ses frais de déplacements pour les réunions en sa qualité de Présidente de la commission Patrimoine naturel, dans la mesure où elle ne bénéficie pas d'indemnités comme les autres présidents de commissions au titre de leur mandat de vice-président.

**15. Les membres du Bureau ont pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre des marchés publics inférieurs à 30 000 € HT :**

<i>Intitulé</i>	<i>Candidat retenu</i>	<i>Montant du marché</i>	<i>Durée</i>
MOS Lot 2 : Réalisation du contrôle externe	Arx IT	13680 €TTC	3 mois
Accompagnement du PNR Verdon pour l'organisation des journées d'information et de sensibilisation des professionnels des activités aquatiques du moyen Verdon	France Nature Environnement	8008 €TTC tranche ferme et 6408 € tranche conditionnelle	8 mois et 12

Questions diverses ajoutées à l'ordre du jour en début de séance sur proposition du Président et après accord à l'unanimité des membres présents :

**16. Opération « Volet Infrastructures Agro-écologiques du projet REGAIN apports aux services écosystémiques » - Modification du plan de financement**

**Ancien plan de financement :** Coût total TTC : 51 908 € // Conseil régional : 36 392 € // Fondation l'Occitane 11 500 € // PNR Verdon 4 016 €

**Nouveau plan de financement :** Coût total TTC : 51 908 € // Conseil régional : 36 392 € // Fondation l'Occitane 11 500 € // Agriculteurs : 1320,60 € // PNR Verdon : 2695,40 €

**17. Cotisation à l'association du réseau des parcs naturels régionaux de PACA**

Les membres du Bureau ont approuvé l'augmentation de la cotisation annuelle par Parc qui passe de 500 € à 1000 €, et ce à compter de 2016, afin de couvrir l'autofinancement nécessaire au programme d'actions 2016/2017 d'un coût total de 50 000 €.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 11 juillet 2016

**Le Président,  
Bernard CLAP**

